

Herbicide pour les allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT) pour le Désherbage Total (DT).



PISTOL[®]
E.V.

Contient :
40 g/l de diflufénican (DFF),
250 g/l de glyphosate (sel d'isopropylamine)
sous forme de suspension concentrée (SC).

AMM N° 9600550

Classement : N - Dangereux pour l'environnement



1 litre



5 litres

Bayer



PISTOL®

E.V.

Herbicide pour les allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT) pour le Désherbage Total (DT)



Le produit

Pistol® E.V. est un herbicide curatif et persistant qui maintient le sol propre pendant plusieurs mois.

Pistol® E.V., grâce aux 2 matières actives qu'il contient, est à la fois curatif, foliaire et antigerminatif. Il est efficace sur de nombreuses adventices rencontrées couramment en PJT et en DT. Sa bonne persistance permet de limiter le nombre d'interventions herbicides.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

DESHERBAGE	Dose de Pistol® E.V./ha
Désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs	7 l/ha.
Désherbage Total (DT)	7 l/ha.

- Dans le cadre de l'**arrêté du 27 juin 2011** et du fait de son classement, **Pistol® E.V. n'est pas concerné** par les restrictions d'utilisation des produits phytosanitaires dans les lieux fréquentés par le grand public, par des enfants ou par des personnes qualifiées de vulnérables. Il faut cependant respecter le délai de ré-entrée de 6 h et le balisage de la zone à traiter.
- Réglementation concernant les préparations associant « glyphosate + herbicide de pré-levée » : (Avis au J.O. du 8 octobre 2004). Dose maximale homologuée : 1800 g/ha de glyphosate acide pour le désherbage des allées de Parcs, Jardins et Trottoirs (zones perméables exclusivement). Pistol E.V. appliqué à 7 l/ha apporte 1750 g/ha de glyphosate.
- Quantité maximale de glyphosate acide applicable par ha et par an : 2880 g.

Champ d'activité

Pistol® E.V. se révèle efficace sur un grand nombre de graminées et dicotylédones :

- amarante réfléchie
- armoise
- atriplex
- brunelle commune
- capselle bourse à pasteur
- céraiste
- coquelicot
- crépis
- digitale
- épilobe
- érigeron
- fétuque
- folle avoine
- gaillet
- géranium
- laiteron
- lamsane
- lotier corniculé
- luzerne lupuline
- matricaire
- myosotis
- ortie dioïque
- panais
- pâturin annuel
- picris
- pissenlit
- plantain
- porcelle
- ray-grass
- renouée
- rumex
- séneçon commun
- séneçon jacobée
- sabline
- sagine
- stellaire
- trèfle
- véronique
- vesce

(il s'agit des principales espèces sensibles, consulter également la fiche technique).

Pistol® E.V. s'utilise sur les zones perméables plantées ou non d'arbres d'alignement :

- allées de parcs et jardins
- trottoirs en terre battue
- terre sablonnée ou gravillonnée, en « tout venant », en gorre.

Pour contrôler les adventices dans les joints ou les zones fissurées, utiliser uniquement un désherbant à action foliaire en localisé. Désherbage total, **Pistol® E.V.** homologué à 7 l/ha.



Le mode d'emploi

● Préparation du sol et de la culture

Pistol® E.V. s'utilise sur des zones perméables, à l'écart de tout point d'eau ou caniveau.

● Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.

De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pulvérisateur porté ou tracté, bouillie préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose de **Pistol® E.V.** nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Pulvérisateur équipé d'une pompe doseuse Dosatron®

- Remplir la cuve d'eau.
- Agiter le bidon, puis le placer sous la pompe doseuse et introduire le tuyau d'aspiration du produit.



PISTOL
E.V.

Herbicide pour les allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT) pour le Désherbage Total (DT)

- Mettre l'installation sous pression en manœuvrant la poignée de commande vers la droite.
- Régler la pression à 2,5 bars sur le régulateur pour obtenir 2 bars à la buse.
- Amorcer la pompe doseuse en positionnant le réglage du doseur au pourcentage maximum.
- Amorçage = dès que le produit est arrivé au niveau du corps doseur (tuyau d'aspiration plein).
- Faire chuter totalement la pression de l'installation, poignée de commande vers la gauche, appuyer sur la gâchette de la lance jusqu'à pression « 0 ».
- Régler le doseur au pourcentage désiré (voir tableau de réglage ci dessous).
- Remettre l'installation en pression en manoeuvrant la poignée vers la droite.
- Désherber.
- Rinçage de l'installation : mettre le doseur au pourcentage maximum et pulvériser 15 à 20 litres d'eau sur une zone perméable traitée ou à traiter.

Tableau de réglage de la pompe Dosatron® : Utiliser la pompe DI 16 du KPH avec les réglages suivants

Base 4 km/h Buse	Volume d'eau/ha	Réglage doseur
Buse rouge	400 litres	1,75%
Buse blanche	800 litres	0,87%

● Dose(s) recommandée(s)

Désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs (PJT) : **7 litres/ha.**
Désherbage Total (DT) : **7 litres/ha.**

● Conditions de traitement

Pistol® E.V. peut s'utiliser tôt en saison, sur des adventices jeunes en pleine croissance.

L'application précoce permet d'avoir un sol propre et qui le restera grâce à la persistance de plusieurs mois du diflufénicanil ce qui limite le nombre d'interventions herbicides dans l'année.

● Application

Pistol® E.V. s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau. • Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber (400 litres à 800 litres de bouillie par hectare, soit 4 à 8 litres par 100 m²). • Eviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations et cultures voisines, en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buses « pinceau » à fente ou buses miroir) à une pression de 2 bars maximum. • Traiter avec un cache-herbicide à proximité des haies, massifs de fleurs, rosiers et arbustes. • Ne pas traiter les dallages, bitumes, bordures cimentées et autres surfaces imperméables pour éviter les risques de projections sur les cultures voisines. • Ne pas appliquer à proximité immédiate des fleurs et bulbes (risques d'éclaboussures).

● Conditions du milieu

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée douce sans vent ni pluie. Le feuillage à atteindre doit être sec. Ne pas traiter à plus de 25°C.

● Programme de traitement

L'application de **Pistol® E.V.** en PJT permet de contrôler la végétation sur une longue période.

Néanmoins dans le cas de conditions particulièrement difficiles il peut être nécessaire de faire quelques « retouches » sur des vivaces, des graminées ou dicotylédones à levée tardive. Dans ce cas utiliser un désherbant à pénétration foliaire homologué. Consulter les fiches techniques de ces produits pour adapter la dose à la situation rencontrée.

Recommandations particulières

Lors de la pulvérisation, éviter tout entraînement et toute projection directe sur les feuilles et écorces vertes des arbres et arbustes à préserver, les bordures engazonnées et les massifs de fleurs.

Eviter tout ruissellement de produit vers des cultures ou des points d'eau.

Les précautions



Précautions à prendre

● Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

● Au cours de l'emploi

- Porter des vêtements, gants, lunettes de protection.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve ; les égoutter, les percer et les éliminer selon la législation en vigueur.
- Traiter en l'absence de vent.
- **Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé.**
- **Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.**
- Ne pas pulvériser près de cours d'eau et éviter tout débordement de la rampe sur les mares, cours d'eau et fossés.
- Eliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le lieu de traitement après les avoir dilués 5 fois ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEDDTL (Phytobac® N° PT 06010).



Les bonnes pratiques

● Collecte des emballages

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :

- **Site** : www.adivalor.fr
- **Email** : infos@adivalor.fr
- **N° AZUR** : 08 10 12 18 85

La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Avec les bonnes pratiques le Phytobac® EV préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles* lors des rinçages et lavages du matériel.

Pour plus d'informations ou l'installation d'un Phytobac® EV, contacter votre distributeur ou prendre rendez-vous auprès de celui-ci pour un diagnostic complet.

LES BONNES PRATIQUES PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques est un gage de responsabilité et de bonne utilisation des produits phytosanitaires. Les respecter, c'est limiter l'impact sur l'environnement.

1		Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2		Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
3		Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4		Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
5		Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif anti-débordement).
6		Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

7		Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les points d'eau en zone de captage.
----------	--	--

8		Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
9		Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
10		Recycler les emballages dans le cadre des collectes.

Bayer vous propose un 11^{ème} geste pour la gestion des effluents :

11		Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL** : Phytobac® EV. 11 ^{ème} Geste Responsable et Professionnel.
-----------	--	--

* Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.

** MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

© Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.

IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

www.club-vert.com

Bayer Service **infos Verts**
N°Vert 0 800 008 401
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



BAYER S.A.S.
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Tél. : 04 72 85 42 93
Fax : 04 72 85 42 89



Bayer

PISTOL®
E.V.